



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/2001/5
30 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES ET
DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques
(Première session, 9-11 juillet 2001,
point 7 de l'ordre du jour)

APPLICATION DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ

**Application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des
produits chimiques dans les pays en développement et les pays en transition**

Communication de l'expert de l'Allemagne

Exposé de la situation

1. L'une des tâches du Sous-Comité est de promouvoir l'application du Système général harmonisé (SGH) dans les pays en développement et les pays en transition.
2. Il est important que les pays comprennent bien la finalité du système, et comment un système national de classement, d'étiquetage et d'information sur les risques fondé sur le SGH peut être intégré, ou servir de base à un système national de gestion des risques chimiques. En d'autres termes, il s'agit de comprendre ce que le SGH est censé apporter et comment il peut être mis en œuvre.
3. Il faudrait veiller à ce que le document final décrivant le système SGH soit présenté de manière claire et transparente afin que les pays qui n'ont pas participé à son élaboration puissent l'appliquer en pratique sans avoir besoin d'instructions techniques très détaillées. Afin d'aider les pays à mieux comprendre et interpréter le SGH, cependant, l'élaboration d'un document d'orientation est en cours.

GE.01-21597 (F)

4. Un tel document devra préciser :
 - a) quelles sont les dispositions essentielles et obligatoires;
 - b) quels sont les éléments annexes facultatifs;
 - c) quelles sont les relations entre les éléments;
 - d) comment le système pourrait fonctionner en pratique.

5. Outre le document d'orientation sur le SGH mentionné plus haut, les pays ont aussi besoin d'assistance pour leur permettre de déterminer :
 - a) de quelles ressources et capacités ils disposent pour la collecte de données (installations d'essai) et/ou pour l'accès à l'information;
 - b) quel rôle devrait jouer un système national de classement, d'étiquetage et d'information sur les risques compte tenu des contraintes nationales en matière législative, économique et de capacités;
 - c) dans quels domaines (transports, lieu de travail, consommation) les divers éléments du SGH pourraient être appliqués;
 - d) comment le SGH ou ses éléments jugés pertinents pour un pays devraient être mis en œuvre.

6. Le dernier aspect mentionné est l'objet principal d'une activité que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoient de lancer en vue d'aider à l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du SGH.

7. Cette activité importante devrait être complétée par un autre effort de développement des capacités, ayant pour but de permettre aux pays de déterminer le rôle d'un système national de classement, d'étiquetage et de signalisation des risques dans le cadre de leur système de gestion des risques chimiques. À cette fin, il devrait être mis à la disposition des pays des informations utiles et un instrument de décision approprié.

8. Un tel instrument pourrait être mis au point dans le cadre du projet UNITAR/PNUE intitulé "Chemicals Management Instruments: A Series of Resource Documents for Countries Making choices". Des renseignements détaillés sur cette série de documents sont donnés dans l'annexe 1 au présent document. Deux documents sont actuellement disponibles sur le site <http://www.chem.unep.ch/irptc/Publications/pb0901.html#infex> :
 - a) l'un traite des inventaires des produits chimiques;
 - b) l'autre traite des systèmes de déclaration des nouveaux produits chimiques.

Ces documents ont été élaborés en coopération entre des pays intéressés, qui ont décrit leur mise en œuvre au niveau national des instruments choisis de gestion des risques chimiques

conformément au plan donné (voir l'annexe 1) dans la deuxième partie d'un document. Lors d'un atelier, les fondements généraux de l'instrument choisi de gestion des risques chimiques utilisé par les pays ont été passés en revue et décrits dans la première partie. Lors d'un deuxième atelier régional/subrégional, le document a été présenté et discuté et une liste de questions fréquemment posées par les participants, avec les réponses, a été ajoutée au document. Il s'agit de documents actifs où pourront être ajoutées les informations sur l'expérience d'autres pays ainsi que d'autres questions et réponses, sur la base de la mise en œuvre de l'instrument au niveau national.

9. Une approche semblable est proposée pour la mise en œuvre du SGH :

- la première partie du document sur le SGH sera facilement accessible; elle sera basée sur les documents existants concernant le système (documents finals sur le SGH, instructions d'emploi);
- les pays, ou l'Union européenne en tant qu'entité, sont invités à décrire leur mise en œuvre du système SGH et les modifications jugées nécessaires pour cette mise en œuvre, dans la deuxième partie du document.

10. Le document sur la mise en œuvre du système pourrait être présenté aux pays intéressés dans le cadre d'ateliers régionaux/subrégionaux et actualisé grâce aux remontées d'informations provenant des pays. En outre, une assistance pourrait être donnée aux pays pour l'application du document lorsqu'ils mettent en place leur système national de classement, d'étiquetage et de signalisation des risques.

Mesures proposées

11. L'Allemagne est tout à fait disposée à coopérer à un tel projet, sous la coordination de l'UNITAR/PNUE, et en collaboration avec l'OIT, ainsi qu'à apporter un soutien financier. D'autres pays sont invités à contribuer eux aussi au projet en soumettant des contributions écrites, ou en finançant, seuls ou conjointement, des ateliers et d'autres activités connexes de développement des capacités.

Annexe

Instruments de gestion des risques chimiques :

Une série de documents de référence pour les pays ayant à faire des choix

(Extrait de l'introduction aux documents de la série PNUE/UNITAR)

À propos de la série...

Ce document fait partie d'une série destinée à fournir aux pays des informations fondamentales et pratiques sur divers instruments de gestion des risques chimiques. Cette série ne vise pas à prescrire ni à préconiser l'utilisation d'instruments particuliers. Elle a pour objet de donner des informations factuelles et pratiques devant aider les pays à faire des choix informés sur l'instrument ou l'approche qui permettrait de répondre à leurs besoins ou priorités, et ensuite sur la manière dont ils procéderont pour mettre en application cet instrument, en s'inspirant des approches suivies et de l'expérience acquise par d'autres pays.

Lorsqu'ils utiliseront ces modules, les pays sont incités à examiner des questions telles que :

- L'instrument répond-il à un domaine de priorité national ou à des intérêts ou préoccupations locaux ?
- L'instrument cadre-t-il bien avec les autres aspects existants ou prévus du système national de gestion des risques chimiques ?
- L'instrument peut-il être effectivement mis en application compte tenu des capacités institutionnelles et humaines et des infrastructures disponibles ?
- Y a-t-il d'autres instruments ou mesures qui permettraient d'obtenir des résultats semblables mais qui sont moins coûteux en temps ou en ressources ?

Compte tenu de l'expérience acquise par d'autres pays, comment cet instrument peut-il être mis en œuvre pour mieux répondre aux besoins et aux conditions nationaux ?

La publication de cette série se fait sous la coordination de la Division produits chimiques du PNUE et de l'UNITAR, les modules individuels étant établis par les gouvernements et organisations intéressés, soit individuellement, soit par groupes restreints. Il a été mis en place un Groupe technique consultatif chargé de fournir des conseils et des impulsions pour le développement d'ensemble de la série et d'examiner les projets de modules avant leur publication. L'élaboration de cette série est considérée comme un processus continu, de nouveaux modules étant élaborés en réponse aux questions qui sont apparues comme d'intérêt prioritaire pour les pays ayant entrepris de renforcer leur système national de gestion des risques chimiques. Les organisations et gouvernements qui souhaiteraient contribuer au développement ultérieur de la série sont encouragés à prendre contact avec la Division produits chimiques du PNUE ou l'UNITAR.

AVANT-PROPOS

Les instruments de politique qu'un pays a choisis pour la gestion des risques chimiques au niveau national peuvent avoir des répercussions sur sa capacité à répondre à des problèmes concrets affectant sa population et la qualité de l'environnement national. Le choix de ces instruments a aussi des implications pratiques et en termes de ressources. Plusieurs instruments utilisés dans le cadre des systèmes nationaux existants de gestion des risques chimiques sont relativement exigeants en capacités techniques et en ressources, alors que d'autres approches, bien que moins ambitieuses, permettent de répondre aux préoccupations avec de moindres ressources.

Il y a place pour un large échange d'expérience entre les pays sur les mérites de ces divers instruments, sur les ressources nécessaires et sur les questions et problèmes rencontrés. L'inventaire et l'analyse de l'expérience de ces approches différentes mises en œuvre au niveau des pays pourraient servir de base utile à la prise de décisions par d'autres pays souhaitant choisir des instruments de politique de gestion des risques chimiques en fonction de leurs conditions propres. Cette ressource pourrait être d'une aide précieuse aux pays qui en sont aux premiers stades de l'élaboration de leur système de gestion des risques chimiques et à ceux qui disposent de ressources très limitées.

C'est compte tenu de ces considérations que le PNUE et l'UNITAR ont décidé de lancer un projet consistant à coordonner l'élaboration d'une série de documents devant fournir des informations pratiques sur toute une série d'instruments de politique de gestion des risques chimiques, et tenant compte de l'expérience et du point de vue des pays qui ont élaboré et mis en œuvre de tels instruments. Cette série s'adresse aux décideurs chargés de la gestion des risques chimiques au niveau national, en particulier dans les pays en développement et en voie d'industrialisation, et vise à leur permettre de faire des choix informés en leur communiquant des informations utiles et objectives fondées sur l'expérience pratique. Elle ne répond pas à des intentions prescriptives, et elle n'établit donc pas d'ordre de valeur entre les différentes approches, et ne formule pas de recommandations à ce sujet.

Cette série de documents devrait apporter des éléments de base pour les divers programmes de développement des capacités exécutés par des organisations internationales et d'autres acteurs au niveau des pays. En particulier, il est prévu que certains documents de cette série seront établis dans le cadre du projet intitulé *Pilot Programme to Assist Countries in Implementing National Action Programmes for Integrated Chemicals Management* (UNITAR/10MC), mené avec la participation de l'Argentine, du Ghana, de l'Indonésie et de la Slovaquie.

Coopération avec les partenaires intéressés

L'expérience acquise par différents pays et différentes organisations internationales sera un élément d'information clef pour la série, il sera donc essentiel, pour le succès du projet, d'obtenir une participation large et active. La Division produits chimiques du PNUE et l'UNITAR étudient avec les gouvernements et organisations intéressés les possibilités d'une approche de partenariat pour l'élaboration de modules particuliers. Dans le cadre de tels partenariats, les pays ou organisations s'intéressant particulièrement à une ou plusieurs questions traitées dans les

modules coordonneront leur activité avec la Division produits chimiques du PNUE et l'UNITAR pour l'élaboration de chaque module. Un effort sera fait pour obtenir, par le biais d'un questionnaire, la participation de pays ayant acquis une expérience de l'instrument en question. La contribution de pays en développement et en voie d'industrialisation, y compris les quatre pays pilotes participant au Programme UNITAR/10MC sera tout aussi importante comme moyen de garantir que la série de documents reste axée vers leurs besoins prioritaires.

Champ couvert par le projet

La série traitera des différents instruments de politique utilisés dans le contexte de la gestion des risques chimiques et de la prise de décision, y compris les approches réglementaires et non réglementaires.

Les instruments de politique qui pourraient être inclus dans la série de documents sont par exemple :

- les inventaires des produits chimiques existants
- les registres des rejets et du transport de polluants
- les systèmes de notification pour les nouveaux produits chimiques
- les systèmes d'enregistrement
- la classification des produits chimiques
- le système d'emballage et d'étiquetage
- le registre de produits
- la lutte intégrée contre les ravageurs
- les programmes d'information de la collectivité et des travailleurs
- la prévention de la pollution et la production non polluante
- l'évaluation du cycle de vie des produits.

Dans le cadre du projet il sera élaboré une série de modules évalués collégialement sur des instruments particuliers de gestion des risques chimiques. Les modules individuels seront élaborés dans le cadre d'une approche de partenariat décentralisée entre pays intéressés, institutions d'aide bilatérale et organisations internationales. Un document d'introduction devant faciliter l'utilisation des modules et donner des conseils aux pays pour les aider à choisir parmi les instruments de politique de gestion des risques chimiques est aussi envisagé. La coordination d'ensemble pour l'élaboration de la série sera assurée par le PNUE et l'UNITAR.

Contenu des modules

Chaque module se composera de deux sections. La première fournira des informations générales sur l'instrument, y compris une description d'ensemble de celui-ci, de sa finalité et de ses objectifs, des services qu'il peut apporter et des avantages connexes, des problèmes qu'il peut être inapte à résoudre ainsi que d'autres limitations, et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. Une deuxième section décrira l'expérience pratique et le point de vue des pays ayant appliqué l'instrument. Pour certains pays, des informations résumées seront données sur l'utilisation de l'instrument dans le cadre de la gestion des risques chimiques au niveau national, sur les résultats, les avantages et les inconvénients de l'instrument du point de vue du pays, ainsi que sur les caractéristiques spéciales ou adaptations de l'instrument pour l'application dans le pays et sur les points de contact nationaux pouvant communiquer des informations supplémentaires.

Comme il a déjà été dit, un groupe technique consultatif d'individus intéressés appartenant à des gouvernements ou à d'autres parties intéressées a été établi pour fournir des orientations sur l'évolution de la série de documents et pour l'examen des projets de modules. Le groupe consultatif est constitué d'experts de la gestion des risques chimiques de pays développés et en développement, d'organisations internationales ou régionales et de groupes ou associations non gouvernementaux, le secrétariat étant assuré par la Division des produits chimiques du PNUE et de l'UNITAR.

Le Groupe technique consultatif est prié d'examiner et d'aider à compléter la liste des instruments de gestion des risques chimiques qui sont examinés dans la série, et de participer à l'élaboration d'un format standard pour les modules et d'un questionnaire type à utiliser pour la collecte des informations pour les divers modules. Une fois les projets de modules élaborés, les experts les examineront pour s'assurer que l'information qu'ils contiennent est juste, présentée de manière objective et adaptée aux besoins des groupes cibles.
